



TOUTES ESPÈCES À NOYAU : formes hivernantes
PÊCHER : cloque

AMANDIER : bactérioses
POIRIER : psylles
KIWI : PSA

> TOUTES ESPÈCES À NOYAU : Observation des formes hivernantes

Lors de la taille, repérez les éventuels dépôts d'œufs d'acariens rouges et encroutements de cochenilles blanches, pour évaluer l'intérêt d'appliquer des huiles blanches à fortes doses au moment du débourrement. Vérifiez également la présence importante de carapaces de cochenille lécanine, ce qui nécessiterait une intervention spécifique.

> PÊCHER : Cloque

Le froid est arrivé juste à temps pour bloquer la végétation. D'autre part, les températures attendues dans les prochains jours n'atteindront pas 10°C, donc le risque cloque est pour l'instant écarté.

> AMANDIER : Bactériose

Positionnez une application à base de cuivre pour favoriser la cicatrisation des plaies des tailles d'hiver. Une dose de 1,25 kg/ha de cuivre métal est suffisante.

- Funguran-OH (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 2.5 kg/ha (30 €/ha, ZNT 5m)
- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 1.67 kg/ha (30 €/ha, ZNT 20m)
- Bouillie bordelaise RSR (sulfate de cuivre) ^{AB} à 6.25 kg/ha (32 €/ha, ZNT 5m)
- Kocide 2000/35DF (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 3.5 kg/ha (40 €/ha, ZNT 20m)
- Champ flo ampli (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 3.5 l/ha (70 €/ha, ZNT 5m)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

> ABRICOTIER : Bactérioses

Ne réalisez aucune taille durant cette période froide et humide.



POIRIER : Psylle

Il n'y a pas eu de nouvelles pontes récemment, et les conditions actuelles ne le permettent pas. Aucun traitement n'est à prévoir dans les prochains jours.



KIWI : PSA

Le gel et l'humidité sont très favorables à la bactérie. Dans la mesure du possible, évitez de tailler actuellement. Et, en cas d'intervention, positionnez une application de cuivre au plus près de cette taille, avec une dose de 500 g/ha de cuivre métal.

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 0.67 kg/ha (17 €/ha)
- Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 1,4 l/ha (19 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est assuré et agréé par l'État pour son activité de conseil spécifique et indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives et CEPP sont systématiquement cités dès qu'ils sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/ - Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour les CEPP, consultez <https://ecophytopic.fr/>. - Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Vous recevez ce flash technique réservé aux arboriculteurs. Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter le 05.61.82.60.60